

Question orale d'intérêt régional Présenté par Corinne Rufet

Monsieur le président,

Comme vous le savez, une concertation nationale a été lancée autour de l'éducation artistique et culturelle. Dans ce cadre, un comité de pilotage, créé par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication et présidé par Marie Desplechin, journaliste et écrivaine française, a déposé ce vendredi 1er février 2013 un rapport très mitigé sur l'état actuel de ce secteur.

L'éducation artistique et culturelle est un ensemble divers et varié d'enseignements et d'activités dispensés pendant et en dehors du temps scolaire. Ces activités doivent avoir leur place à l'école tout en ayant la liberté de sortir des murs et de ce cadre strictement éducatif. Elle regroupe un champ large couvrant l'ensemble des champs artistiques, pas seulement la musique et les arts plastiques, mais aussi l'éducation au patrimoine, à l'image, à la culture scientifique et technique, etc. Elle désigne enfin un horizon à atteindre : l'insertion d'une dimension culturelle et d'une dimension artistique dans tous les enseignements. Elle concerne toutes les tranches d'âge, de la petite enfance jusqu'à l'insertion dans la vie active.

Le modèle de développement qu'il faut défendre s'appuie sur l'intelligence et la créativité humaines. L'éducation doit donc être au centre de la vie sociale et concerne autant l'école que la famille et les relations entre les générations, le tissu social et associatif, ou encore les médias qui entourent jeunes et adultes. Dans ce souci de large partage et transmission d'une culture humaniste, l'éducation artistique et culturelle prend tout son sens.

Pour pallier les inégalités territoriales constatées dans ce secteur, le comité a remis un certain nombre de préconisations. Parmi ces propositions figure notamment celle de mettre en place des comités de pilotage associant les services de l'Etat et les collectivités territoriales, et de donner "plus d'initiative et de responsabilité aux acteurs et usagers de l'éducation artistique".

Ainsi, des « outils de pilotage opérationnels au plus proche des territoires » devraient être créés dès 2013.

Consciente de ces enjeux, Aurélie Filippetti a évoqué l'idée d'un "tour de France de l'éducation artistique et culturelle", auquel figurent une vingtaine d'étapes jusqu'à la fin du printemps. Elle a par ailleurs indiqué qu'un cahier des charges serait préparé afin de permettre à tous les acteurs locaux de s'inscrire dans ce projet, lequel sera présenté ce mois avec Vincent Peillon.

Dans ce contexte, il est indispensable que notre institution régionale puisse pleinement s'inscrire dans cette dynamique et soit prête à assumer son rôle, tant en matière d'enseignements artistiques que de soutien à l'éducation populaire.

En outre, il convient de réfléchir sur la capacité de la Région à être un acteur central de l'égalité des territoires. Cela passe notamment par l'accès de tous les Franciliens et Franciliennes à un enseignement artistique de qualité et abordable financièrement, y compris dans les territoires les moins bien dotés ou défavorisés.

A ce titre, Monsieur le Président, et eu égard à la participation de l'ARF (Association des Régions de France) à ce groupe de travail, pouvez-vous nous indiquer quelle a été la contribution de la région Ile-de-France à cette concertation ? Quelles mesures concrètes pourrions-nous proposer au sein des futurs comités opérationnels pour engager la Région dans une politique ambitieuse de développement de l'éducation artistique et culturelle ? Comptez-vous associer les commissions thématiques en les impliquant par exemple dans un groupe de travail qui permettra à notre région d'assumer un rôle central dans l'éducation artistique et culturelle ?